

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-165

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 474/COL

Situation : Cimetière BILLY

Unité : UNITE6 / : / :- Empl. Columbarium Cap Horn : 64

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

VU la demande présentée par Monsieur ALONSO Daniel domicilié 49 avenue de Newport, 28100 Dreux et tendant à obtenir une concession dans le **Cimetière BILLY** à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de la personne désignée : Case destinée à Monsieur Daniel ALONSO.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du **19 janvier 2022** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée une concession de 15 ans. **La date d'échéance est le 19 janvier 2037 pour une durée de quinze ans.**

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/33 du 19 janvier 2022.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 07 SEP. 2023

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification ou affichage le


Pour le Maire,
Adjointe au Maire,
Mariam CISSÉ

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20230907-DEC2023-165-AU
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023